

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2219

11 septembre 2008

SOMMAIRE

Actua S.A.	106504	HD Invest	106502
Actua S.A.	106504	HD Invest	106503
Actua S.A.	106504	Hovemag A.G.	106503
Actua S.A.	106505	Indi Lux S.à r.l.	106505
Actua S.A.	106505	Interfuel S.à r.l.	106498
Akeler Investments S.à r.l.	106507	Investec Special Global Opportunities Si- cav	106492
Akeler Investments S.à r.l.	106507	Investment Luxco S.à r.l.	106512
Akeler Portugal S.à r.l.	106506	J. Hirsch & Co International	106510
ALMATY Luxembourg S.à r.l.	106481	Karian S.à r.l.	106512
Amur Consumer Capital No 1 S.A.	106473	Lilux S.A.	106512
A.N.C.	106502	Linie Holding S.A.	106508
Bavarian Sky S.A.	106502	Luxembourg Future Lane S.A.	106470
BCM International SA	106501	Lux-Fermetures S.A.	106509
Benelux Mezzanine 5 S.à r.l.	106488	Lux. Financial Company Holding S.A.	106466
Cap Lounge S.à r.l.	106505	Luxspace Sàrl	106508
CI Concept International S.A.	106469	Newton Gestion Luxembourg S.A.	106508
Clubinvest Sàrl	106503	Pasta Bar S.à r.l.	106489
Costa Del Sol S.A.	106496	Prax Capital III, S.C.A., SICAR	106470
Decima S.A.	106512	Radici Group Lux S.A.	106511
Dicalux Sàrl	106502	Remae Blanche S.A.	106469
Domels S.à r.l.	106509	Riva Bella S.A.	106466
F2L & CO S.A.	106510	Schlemmereck S.à r.l.	106501
Finmo S.A.	106500	Scott International S.A.	106510
Flecha Holding S.A.	106469	Sniper S.à r.l.	106493
Forus Holding S.A.	106509	Société Fiduciaire de Conseil et d'Expertise Comptable	106492
Fosbel Global Services (Luxco)	106511	SPM S.à r.l.	106503
Fosbel Holdings	106511	Tafrin Apro SA	106507
Fustet Holding S.A.	106504	Terentus Holdings S.à r.l.	106466
Gartla, Sicav	106506	Tuma Trade	106501
GPO Advisory (Lux) S.à r.l.	106506		
H2A S.A.	106509		
HB Maritime S.A.	106466		

HB Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 78.578.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008110765/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Riva Bella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 129.488.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008110768/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Lux. Financial Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 73.856.

—
Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung
Unterschrift

Référence de publication: 2008110834/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Terentus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 132.429.

—
In the year two thousand eight, on the first day of August.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

RAVAD LTD, a private limited company, having its registered office at Platinum Tower, 21 Ha'Arbaa st. Tel Aviv 64739 Israël, registered at the register of commerce and companies of Israël under the number 520040148, here represented by Mrs Laure BOSSU, private employee, residing professionally in Schuttrange, by virtue of a proxy given on 31 July 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of TERENTUS HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by notarial deed on October 3, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2562 of 10 November 2007;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office from L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, to L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 5, first paragraph, of the articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. first paragraph.** The registered office is established at Schuttrange."

Third resolution

The sole shareholder decides the revocation of the current managers of the company being:

- Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
 - Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
 - Mr Patrice Yande, company director, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
 - Mrs Claudia Herber, company director, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- and decides to grant them discharge for the carrying out of their mandate.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to appoint as new managers of the company for an unlimited period of time, each having the power to bind the company by his sole signature:

- Mrs Michelle Marie Carvill, private employee, born in Down (Ireland) on November 26, 1966, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;
- Mr. Alex van Zeeland, private employee, born in S-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend article 12, fourth paragraph, of the articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 12. fourth paragraph.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

RAVAD LTD, société constituée et régie selon les lois d'Israël, ayant son siège social au Platinum Tower, 21 Ha'Arbaa st. Tel Aviv 64739 Israël et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Israël sous le numéro 520040148,

ici représentée par Madame Laure BOSSU, employée privée, demeurant professionnellement à Schuttrange, en vertu d'une procuration datée du 31 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société TERENTUS HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié en date du 3 octobre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2562 du 10 novembre 2007;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, vers L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Schuttrange."

Troisième résolution

L'associé unique décide de révoquer les gérants actuels de la société étant:

- Monsieur Ivo Kustura, juriste, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
 - Monsieur Jean Lambert, maître en économie, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
 - Monsieur Patrice Yande, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
 - Madame Claudia Herber, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- et décide de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveaux gérants de la société pour une durée indéterminée, ayant chacun les pouvoirs pour engager la société par leur signature individuelle:

- Madame Michelle Marie Carvill, employée privée, née à Down (Irlande) le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,
- Monsieur Alex van Zeeland, employé privé, né à S-Gravenhage (Pays-Bas) le 16 octobre 16, 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 alinéa 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12. alinéa 4.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance."

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. BOSSU, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2008. LAC/2008/32630. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008111110/220/114.

(080128792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Flecha Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 95.892.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen General Versammlung vom 31. Juli 2008

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110836/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09473. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

CI Concept International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 79.658.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen General Versammlung vom 31. Juli 2008

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxembourg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110840/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09447. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Remae Blanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 88.852.

—
Auszug aus den Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110841/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Luxembourg Future Lane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 59.190.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110843/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09436. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Prax Capital III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 123.399.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of July, at 3 p.m.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Ingrid Dubourdieu, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of Prax Capital III GP, S.à r.l., acting as the general partner of Prax Capital III, S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions (S.C.A.), qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) with its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the "Company"),

by virtue of a decision taken by the board of managers of the general partner of the said Company held by circular resolutions effective as of June 19, 2008,

which decision, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements:

1) The société en commandite par actions "PRAX CAPITAL III, S.C.A, SICAR", with its registered office in Luxembourg, was incorporated by a deed passed before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 28, 2006, published in the Memorial C on January 29, 2007

and has now a subscribed share capital of TWENTY-SIX MILLION THREE HUNDRED AND THIRTY-FIVE THOUSAND NINE HUNDRED FIFTY-EIGHT EUROS AND EIGHTY-EIGHT CENTS (EUR 26,335,958.88) consisting of ONE (1) General Partner Share and TWO HUNDRED AND SIXTY-THREE THOUSAND THREE HUNDRED AND FIFTY-EIGHT Ordinary Shares and a FRACTION OF FIVE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND EIGHTY-EIGHT of an Ordinary Share (263,358.5888) with a par value of ONE HUNDRED EUROS (€ 100.-) each, all fully paid-in.

2) Article 7 (f) of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") foresees an authorized capital as follows:

" **Art. 7. Share capital.**

...

(f) The authorized capital, including the subscribed share capital, is fixed at sixty million euros (EUR 60,000,000.-) consisting of an aggregate number of five hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (599,999) Ordinary Shares and one (1) General Partner Share with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these Articles, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for such Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorized capital."

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 7 of the Articles, the board of managers of the general partner of the Company, in its meeting held by circular resolutions effective as of June 19, 2008, resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of ONE MILLION NINE HUNDRED AND EIGHTEEN THOU-

SAND NINE HUNDRED EUROS (€ 1,918,900.-) in order to raise it from its present amount of TWENTY-SIX MILLION THREE HUNDRED AND THIRTY-FIVE THOUSAND NINE HUNDRED AND FIFTY-EIGHT EUROS AND EIGHTY-EIGHT CENTS (€ 26,335,958.88) to TWENTY-EIGHT MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY-FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIFTY-EIGHT EUROS AND EIGHTY-EIGHT CENTS (€28,254,858.88) by the issue of NINETEEN THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTY-NINE (19,189) Ordinary Shares, with a par value of ONE HUNDRED EUROS (€ 100.-) each.

Thereupon, Mrs Ingrid Dubourdieu prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions, that the board of managers of the general partner of the Company has accepted the subscription of a total of NINETEEN THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTY-NINE (19,189) Ordinary Shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (€100.-) each, for a total amount of ONE MILLION NINE HUNDRED AND EIGHTEEN THOUSAND NINE HUNDRED EUROS (€ 1,918,900.-), and declares that such new Ordinary Shares have been fully paid-in in cash;

Thereupon, Mrs Ingrid Dubourdieu prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions, that the new Ordinary Shares have been paid-in by several subscribers, together with a share premium of an amount of TWO HUNDRED EUROS (€ 200.-) per new Ordinary Share issued, corresponding to an amount of THREE MILLION EIGHT HUNDRED AND THIRTY-SEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED EUROS (€ 3,837,800.-) also fully paid-in in cash,

so that a total amount of FIVE MILLION SEVEN HUNDRED AND FIFTY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED EUROS (€ 5,756,700.-) has been available in cash to the Company on June 19, 2008, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital of the Company, Article 7 (d) of the Articles will from now have the following wording:

" Art. 7. Share Capital.

(d) The Company has a subscribed share capital of TWENTY-EIGHT MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY-FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIFTY-EIGHT EUROS AND EIGHTY-EIGHT CENTS (€ 28,254,858.88) divided into ONE (1) General Partner Share and TWO HUNDRED AND EIGHTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED AND FORTY-SEVEN Ordinary Shares and a FRACTION OF FIVE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND EIGHTY-EIGHT OF an Ordinary Share (282,547.5888), with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated, increase of capital and of share premium are estimated at approximately EUR 5,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huitième jour du mois de juillet à 15.00 heures.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Ingrid Dubourdieu, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de Prax Capital III GP, S.à r.l., agissant en qualité d'associé gérant commandité de "PRAX CAPITAL III, S.C.A, SICAR", une société en commandite par actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) avec siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (la «Société»),

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de l'associé gérant commandité de ladite Société par résolutions circulaires prises avec effet au 19 juin 2008,

laquelle décision restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société en commandite par actions "PRAX CAPITAL III, S.C.A, SICAR" a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 28 décembre 2006, publié le 29 janvier 2007 au Mémorial C;

et a actuellement un capital social souscrit de VINGT-SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE NEUF CENT CINQUANTE-HUIT EUROS ET QUATRE-VINGTS-HUIT CENTS (€ 26 335 958,88) divisé en UNE (1) Action d'Associé Gérant Commandité et DEUX CENT SOIXANTE-TROIS MILLE TROIS CENTS CINQUANTE-HUIT Actions

Ordinaires et une FRACTION d'Action Ordinaire d'une valeur de CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT (263 358,5888) ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

2. L'article 7 (f) des statuts de la Société (les «Statuts») prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

" Art. 7. Capital Social.

...

(f) Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à soixante millions d'euros (€ 60.000.000,-), divisé en cinq cent quatre-vingt dix neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (599.999) Actions Ordinaires et une (1) Action d'Associé Gérant Commandité ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune. Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Gérant Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminées par l'Associé Gérant Commandité dans la limite du capital autorisé."

3. En vertu de la prédite autorisation, le conseil de gérance de l'associé gérant commandité a décidé, par résolutions circulaires prises avec effet au 19 juin 2008, de réaliser une tranche du capital autorisé de la Société à concurrence d'UN MILLION NEUF CENT DIX-HUIT MILLE NEUF CENTS EUROS (€ 1.918.900,-) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de VINGT-SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE NEUF CENT CINQUANTE-HUIT EUROS ET QUATRE-VINGTS-HUIT CENTS (€ 26.355.958,88) à VINGT-HUIT MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (€28.254 858,88) par l'émission de DIX-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT-NEUF (19.189) Actions Ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Alors, Madame Ingrid Dubourdieu prénommée, déclare, sur base des résolutions ci-avant, que le conseil de gérance de l'associé gérant commandité a accepté la souscription d'un montant total de DIX-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT-NEUF (19.189) Actions Ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, pour un montant total d'UN MILLION NEUF CENT DIX-HUIT MILLE NEUF CENTS EUROS (€ 1.918.900,-), et déclare que ces actions nouvelles on été entièrement libérées.

Par conséquent, Madame Ingrid Dubourdieu prénommée, déclare, sur base des résolutions ci-avant, que ces nouvelles Actions Ordinaires ont été libérées par différents souscripteurs, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de DEUX CENTS EUROS (€ 200,-) par nouvelle Action Ordinaire émise, correspondant à un montant de TROIS MILLIONS HUIT CENT TRENTE-SEPT MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 3.837.800,-), le tout entièrement libéré en espèces, de sorte que la somme totale de CINQ MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE SEPT CENTS EUROS (€ 5.756.700,-) s'est trouvée à la disposition de la Société au 19 juin 2008, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs.

4. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7 (d) des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 7. Capital Social.

(d) La Société a un capital souscrit de VINGT-HUIT MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (€ 28.254.858,88) divisé en UNE (1) Action d'Associé Gérant Commandité et DEUX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE-SEPT Actions Ordinaires et une FRACTION d'Action Ordinaire d'une valeur de CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT (282.547,5888) ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital et prime d'émission, est évalué à environ EUR 5.000,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. DUBOURDIEU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008, Relation: LAC/2008/31304. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008110973/242/152.

(080128552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Amur Consumer Capital No 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 141.057.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg.

Appeared:

Stichting Amur Consumer Capital No 1, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 33203015 and having its statutory office in The Netherlands at 1076 AZ Amsterdam, 1, Locatellikade,

represented by Quentin Hubeau, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the herein above stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme (the "Company") which it declared to establish.

Chapter I.- Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name. There is hereby established a company in the form of a société anonyme, under the company name "Amur Consumer Capital No 1 S.A."

2. Registered Office.

2.1 The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to transfer abroad the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 The objects of the Company are (but without, however, exercising at any time a professional banking activity or an activity of the financial sector), under the benefit of the law dated 22 March 2004 relating to securitisation as amended from time to time (the "Securitisation Law") to grant loans or facilities to any other party, to invest in or acquire directly or indirectly all kinds of secured or unsecured loans (including, but not limited to, consumer loans), domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to certificates, mortgage certificates, shares, warrants and equity securities, bonds, notes, rights or participations in senior or mezzanine obligations (including, but not limited to, senior and mezzanine loans), financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables or any other forms of claims or obligations and to enter into any agreements relating to the investment into such domestic or foreign securities, receivables, claims or similar instruments. The Company may sell, assign, transfer or otherwise dispose by any means, whether directly or indirectly, of any part or the totality of its assets but only in accordance with the agreements concluded by the Company in the frame of a contemplated securitisation transaction. In accordance with and to the extent permitted by Article 61 of the Securitisation Law, the Company may grant to entities based in Luxembourg and elsewhere pledges, guarantees or any other security interests of any kind and governed by any law, whereby the terms and conditions of such pledges, guarantees or security interests will be set out in all transaction documents or agreements entered into by the Company in the scope of the contemplated securitisation transaction. The Company may further issue securities of any kind the value or the yield of which is limited to compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain receivables, claims or certain categories of shares.

3.2 The Company may also:

(a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, subordinated notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;

(b) enter into any kind of derivative agreements or credit derivative agreements such as, but not limited to, any type of swap agreements under which the Company may provide, amongst others, credit protection to the swap counterparty;

(c) enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest.

3.3 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

5. Share Capital. The subscribed share capital is set at thirty one thousand EUR (EUR 31,000), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand EUR (EUR 1,000) each, fully paid up.

6. Form of the Shares. The shares are in registered form.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Bonds, Notes and other Debt Instruments

9. Registered or bearer Form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV.- Directors, Board of Directors, Independent Auditors

10. Board of Directors.

10.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders.

10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next resolution general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board and another Director present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors shall be subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

13.2 The Board of Directors may also confer special powers and special mandates to any person who need not be Director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14. Representation of the Company. The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of one of the members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 13 of the present articles of association.

15. Independent Auditor.

15.1 One or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises) shall be appointed by the Board of Directors of the Company, which determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the independent auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

15.2 The independent auditors are re-eligible.

Chapter V.- General Meeting of Shareholders

16. Powers of the General Meeting of Shareholders.

16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2 In case the Company has one sole shareholder, the latter will exercise all powers vested in the general meeting of shareholders.

16.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

16.4 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.5 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

16.6 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16.7 Any decision taken by the general meeting of shareholders shall be documented in minutes that shall be signed by the members of the bureau and by all shareholders that ask to execute such minutes.

16.8 In the case of one sole shareholder that holds the entirety of the share capital of the Company, the decisions taken by him shall be documented in minutes signed by such sole shareholder.

17. Place and Date of the Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Thursday of May, at 16:00, and for the first time in 2009.

18. Other General Meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

19. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VIII.- Compartments

20.1 The Board of Directors may establish one or more Compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics. The resolution of the Board of Directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments hereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

20.2 Each Compartment corresponds to a separate part of the Company's assets and liabilities. The rights of holders of securities issued in respect of a Compartment and the rights of creditors are limited to the assets of this Compartment, where these rights relate to that Compartment or have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of holders of securities issued in relation to this Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of this Compartment. The holders of securities or the creditors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

20.3 In the relationship between the holders of the securities and the creditors, each Compartment is deemed to be a separate entity.

20.4 Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment of the Company or of the Company itself.

Chapter VI.- Business Year, Distribution of Profits

21. Business Year.

21.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31, 2008.

21.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the independent auditors who shall make a report containing comments on such documents.

22. Distribution of Profits.

22.1 Each year at least five per cent of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

22.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

22.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII.- Dissolution, Liquidation

23. Dissolution, Liquidation.

23.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

23.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter IX.- Applicable Law

24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto as well as the Law of 22 March 2004 on securitisation, as amended from time to time.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the thirty one (31) shares.

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand EUR (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about four thousand five hundred (4,500.-) Euro.

First Resolutions of the sole Shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's registered office is fixed at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2014:
 - a) Mr Robert Jan Schol, with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - b) Mr Paul Van Baarle, with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - c) Mr Jorge Pérez Lozano, with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Stichting Amur Consumer Capital No 1, une fondation de droit néerlandais (stichting), immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33203015, ayant son siège social à 1076 AZ Amsterdam, 1, Locatellikade,

ici représentée par Quentin Hubeau, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentaire de dresser le présent acte constitutif d'une société anonyme (la "Société") qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Amur Consumer Capital No 1 S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est (mais sans toutefois exercer à un quelconque moment une activité bancaire professionnelle ou une activité du secteur financier), sous bénéfice de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, d'accorder des prêts ou des facilités de crédit à toute autre partie, d'investir dans ou d'acquérir, directement ou indirectement, toutes formes de prêts assortis ou non de sûretés (y compris, mais sans limitation, des prêts à la consommation), des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, y compris, mais sans limitation, des certificats, certificats hypothécaires, actions, warrants et autres titres de capital, des obligations, des droits ou des participations dans des obligations contractuelles à remboursement prioritaires ou mezzanines (y compris, mais sans limitation, des prêts à remboursements prioritaires - senior loans - ou des prêts mezzanine - mezzanine loans) et dans des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement ou de titrisation, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes ou des obligations contractuelles et de conclure des contrats relatifs à l'acquisition de ces titres, nationaux ou étrangers, de créances sous toutes formes ou d'autres instruments. La Société peut vendre, céder, transférer ou disposer par tout moyen, soit directement, soit indirectement, de toute part ou de la totalité de ses actifs, mais uniquement en conformité avec les conventions conclues par la Société dans le cadre d'une opération de titrisation. Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi sur la titrisation, la société peut accorder à des entités

établies à Luxembourg et à l'étranger des gages, garanties et autres suretés de toute nature et soumise à une quelconque législation, étant entendu que les termes et conditions de ces gages, garanties, ou suretés sont développés dans les contrats et conventions conclus par la Société dans le cadre de l'opération de titrisation. La Société peut en outre émettre des valeurs mobilières de toute nature dont la valeur ou le rendement sont fonction de compartiments, d'actifs ou de risques ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres titres, de certaines créances, ou de certaines catégories d'actions.

3.2 La Société peut également:

(a) lever des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre, des obligations subordonnées et autres instruments ou titres de dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;

(b) conclure toute forme de produits dérivés et toute forme de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela soit limitatif, toute forme des contrats de swap en vertu desquels la Société pourra fournir, entre autres, une protection de crédit à la contre-partie;

(c) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit.

3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

5. **Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune, entièrement libérées.

6. **Nature des actions.** Les actions sont nominatives.

7. **Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. **Modification du Capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Obligations, Titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette

9. **Nominatif ou au Porteur.** La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV.- Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

10. **Conseil d'administration.**

10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

10.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. **Réunions du conseil d'administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration doit élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président et un autre membre du Conseil d'Administration. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spécifiques et mandats à toutes personnes Administrateurs ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

14. Représentation de la société. En toutes circonstances, la Société sera engagée par la seule signature d'un membre du Conseil d'Administration, à moins qu'une décision spéciale a été prise concernant la signature autorisée dans le cadre d'une délégation de pouvoirs ou d'une procuration donnée par le Conseil d'Administration en application de l'article 13 des présents Statuts.

15. Réviseurs d'entreprises.

15.1 Un ou plusieurs réviseurs d'entreprises sont nommés par le Conseil d'Administration qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les réviseurs d'entreprises élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

15.2 Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Titre V.- Assemblée générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires.

16.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.2 Lorsque la société comporte un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

16.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.4 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, quelles que soient la portion du capital représentée.

16.5 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle

assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

16.6 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16.7 Toute décision prise par l'assemblée générale des actionnaires sera reprise dans un procès verbal, lequel sera signé par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en aura fait la demande.

16.8 Dans l'hypothèse d'un associé unique détenant l'intégralité du capital social de la société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès verbal signé par ce dernier.

17. Lieu et date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai à 16.00 heures, et pour la première fois en 2009.

18. Convocation des Assemblées Générales des actionnaires. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VIII.- Compartiments

20.1 Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs Compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émissions de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques. La résolution du Conseil d'Administration créant un ou plusieurs Compartiments dans la Société, ainsi que toutes les modifications subséquentes, engageront la Société à l'égard des tiers à la date des dites résolutions.

20.2 Les Compartiments correspondent chacun à une partie distincte du patrimoine de la société. Les droits des détenteurs de titres relatifs à un Compartiment et les droits des créanciers sont limités aux actifs de ce Compartiment, lorsqu'ils sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment. L'actif d'un Compartiment répond exclusivement des droits des détenteurs de titres relatifs à ce Compartiment et de ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Les Détenteurs de titres ou les créanciers de la Société, dont les droits ne sont pas liés à un Compartiment spécifique de la Société, n'ont aucun droit sur les actifs de chacune de ces Compartiments.

20.3 Dans les relations entre Détenteurs de titres et les créanciers, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

20.4 Sans préjudice de ce qui précède, chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que ladite liquidation entraîne la liquidation d'un autre Compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

21. Année sociale.

21.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2008.

21.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

22. Répartition des bénéfices.

22.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

22.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

22.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

23. Dissolution, Liquidation.

23.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

23.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre IX.- Loi Applicable

24. Loi Applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures, ainsi que la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les trente et un (31) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,00 euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à quatre mille cinq cents (4.500,-) euros.

Résolution de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège de la Société est fixé à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2014:
 - a) M. Robert Jan Schol, demeurant professionnellement à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
 - b) M. Paul van Baarle, demeurant professionnellement à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
 - c) M. Jorge Pérez Lozano, demeurant professionnellement à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: Q. Hubeau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2008. LAC/2008/34402. - Reçu mille deux cent cinquante euros, Eur 0,5% = 1250,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008110851/5770/481.

(080128749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

ALMATY Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marche-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 141.051.

— STATUTES

In the year two thousand eight, on the eighth of August.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Q Invest. (L.L.C.), a company incorporated under and governed by the laws of Qatar, with its registered office at Al Sadd street, P.O. Box 26222, Doha, Qatar, registered in the Qatar Financial Center Trade Register with the number

00048, here represented by Mrs Frédérique Davister, Lawyer, with his professional address at 14, rue Erasme, B.P. 39 L-2010 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on August 6, 2008 in Qatar.

The power of attorney, signed "ne varietur", by the representative of the person appearing and by the undersigned notary shall remain attached to this document to be submitted with it for the formalities of registration.

Which person appearing, represented as stated above, required the drafting notary to draw up a document for a limited liability company, which it declared it wished to incorporate and whose Memorandum and Articles of Association are drafted as follows:

A. Objective - Duration - Name - Registered office

Art. 1. The current owner of the shares created hereafter, and those who may subsequently become owners, hereby incorporate a limited liability company (hereinafter the "Company") which shall be governed by the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, and by this Memorandum and Articles of Association.

Art. 2. The Company objective is the taking of share holdings, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and all other types of investment, acquisition by purchase, subscription or any other manner and disposal by sale, exchange or any other manner, of securities in all currencies and the management, control and development of its share holdings.

The Company may also guarantee, grant loans or otherwise assist companies in which it has a direct or indirect share holding or companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also act as manager or administrator, responsible with unlimited or limited liability for all debts and company commitments for limited partnership companies or any other similar company structures.

The Company may also conduct all business of a commercial, industrial or financial nature considered useful for the achievement of its objectives.

Art. 3. The Company is incorporated for an indeterminate duration.

Art. 4. The Company shall take the name of "ALMATY Luxembourg S. à r.l."

Art. 5. The registered office shall be established in Luxembourg. It may be transferred to any other locality in the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a decision of the general meeting of associates. Agencies or other offices may be established in Luxembourg or abroad.

B. Company share capital - Company shares

Art. 6. The company share capital is hereby fixed at the sum of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by one thousand (1,000) company shares, of a value of twenty United States Dollars (USD 20) each.

Each company share gives the right to one vote in the deliberations of ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The company share capital may be modified, at any time, by agreement of the majority of associates representing at least three-quarters of the company share capital.

Art. 8. The Company shall recognise only one owner for each company share. Joint owners of company shares must nominate one person to represent them with the Company.

Art. 9. Company shares may be freely assigned between associates. Company shares may only be assigned inter vivos to non-associates with the approval of a general meeting of associates representing at least three quarters of the company share capital.

In the case of multiple associates, if one of the associates dies, the latter's company shares may only be transmitted to non-associates with the agreement, given in a general meeting, of the other associates representing at least three quarters of the company share capital. Consent is not, however, required when the shares are transmitted either to ascendants or descendants, or to the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the associates shall not be a cause for dissolution of the Company.

Art. 11. The personal creditors of associates, entitled beneficiaries or heirs may not, for any reason whatsoever, affix seals to the Company's goods or documents.

C. Management

Art. 12. The Company shall be managed by a management council consisting of at least one class A manager and two class B managers.

The management council shall, with regard to third parties, have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all actions and operations in relation to its objectives. The management council shall be appointed by the sole associate, or where necessary, by the associates, who shall fix the duration of its/ their term of office. It/they shall be freely, and at any time, revocable by the single associate or, depending on the case, the associates.

The Company shall be committed, in all circumstances, by the signature of at least one class A manager and two class B managers.

The joint signature of two class B managers shall be required for every sale or transfer of financial products issued by the Company, and for every obligation imposing encumbrances, debts or borrowings on behalf of the Company.

Art. 13. The management council may choose a chairman and vice-chairman from among its members. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the management council meeting reports.

The management council shall meet, on invitation by a manager, at the location indicated in the notice of invitation. The chairman shall chair all the meetings of the management council; in the absence of the chairman, the management council may designate, based on the majority of the persons present at this meeting, another manager to assume the chair for these meetings.

Written notification of every management council meeting shall be given to all managers at least ten days before the date set for the meeting, except in the case of urgency, in which case the nature and reasons for such urgency shall be indicated in the notice of invitation. It may be done other than by this notice of invitation following the agreement of each manager in writing or by cablegram, telegram, telex, fax or any other similar means of communication. A special notice of invitation shall not be required for a meeting of the management council taking place at a time and place determined in a resolution previously adopted by the management council.

Each manager may have themselves represented at any meeting of the management council by designating another manager as his/her representative, in writing or by cablegram, telegram, telex or fax. A manager may represent several of his/her colleagues.

Any manager may participate in a management council meeting by telephone conference, video-conference or by other similar means of communication by which all the persons taking part in this meeting may hear each other. Participation in a meeting using one of these means shall be equivalent to presence in person at such a meeting.

The management council may, on the basis of unanimity, take resolutions by circular means, by expressing its approval in writing, by cablegram, telegram, telex, fax or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety constituting the report shall represent proof of the decision made.

Art. 14. The reports of all the meetings of the management council shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the vice-chairman or by two managers. Copies or extracts of the reports intended for legal or other use shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly authorised for this purpose by the management council.

Art. 15. The death of a manager, or his/her resignation for any reason whatsoever, shall not result in the dissolution of the Company.

Art. 16. Manager(s) shall not undertake, due to their position, any personal responsibility in relation to commitments legally made by them on behalf of the company. As simple representatives, they are only responsible for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any manager or manager with signing authority, their heirs, will executors and administrators for expenses reasonably incurred by an action, proceedings or procedure to which they are a party in their capacity as manager or manager with signing authority of the Company, or for having been, at the request of the Company, a manager or manager with signing authority of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not indemnified, except in the case where in such actions, proceedings or procedures they are finally convicted of negligence or erroneous or bad administration; in the case of an extra-judicial arrangement, such indemnity shall only be accorded if the Company is informed by its attorney-counsellor that the manager or manager with signing authority in question did not commit such dereliction of duty. The right to indemnification does not exclude other rights in respect of the manager or manager with signing authority.

Art. 17. The management council may decide to pay interim dividends on the basis of an accounting statement prepared by the management council, from which it is evident that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the funds to be distributed may not exceed the amount of the profits achieved since the last fiscal financial year increased by the profits carried forward and the distributable reserves but reduced by losses carried forward and sums to be assigned to the reserves by virtue of a legal or statutory obligation.

D. Decisions by the single associate - Collective decisions of the associates

Art. 18. In the case of a single associate, he/she shall exercise the powers devolved to the general meeting of associates by the provisions of Section XII, in particular Articles 200-1 and 200-2, of the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 19. Subject to the reserve of a higher quorum provided by the Memorandum and Articles of Association, collective decisions shall only be validly taken insofar as they are adopted by associates representing more than half of the company share capital.

The associates may only change the nationality of the Company on a unanimous basis. All other modifications to the Memorandum and Articles of Association shall be decided by the majority of associates representing at least three-quarters of the company share capital.

Art. 20. Each associate may participate in collective decisions irrespective of the number of shares they own. Each associate shall have a number of votes equal to the number of shares they possess or represent.

E. Company financial year - Balance sheet - Distribution of profits

Art. 21. The company financial year shall begin on 1st January and end on 31st December.

Art. 22. The accounts shall be closed and the management council shall draw up an inventory consisting of the asset and liabilities values of the company, on the 31st of December each year. Each associate may consult the inventory and balance sheet at the registered office.

Art. 23. Five per cent shall be deducted from the net profit for the constitution of a reserve fund until it reaches ten per cent of the company share capital. The balance shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the case of the dissolution of the Company, the liquidation shall be performed by one or more liquidator(s), whether they are associate(s) or not, appointed by the general meeting of associates, which shall fix their powers and emoluments. Unless otherwise decided, the liquidator(s) shall have the most extensive powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

The assets, after deduction of the liabilities, shall be shared between the associates in proportion to the company shares held in the Company.

Art. 25. For everything that is not governed by this Memorandum and Articles of Association, the associates shall refer to the provisions of the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

The first company financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31st December 2008.

Subscription and payment

All the one thousand (1,000) company shares were subscribed by Q Invest. (L.L.C.) named above, for a total amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000).

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Valuation and costs

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 12,934 (exchange rate (median price) on August 7th, 2008: USD 1.- = EUR 0,6467).

Costs

The parties have assessed the amount of costs and expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, incurred by the Company, or for which it is liable due to its incorporation, at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Resolutions by a single associate

The person appearing, represented as stated above, and representing the entirety of the company share capital, took the following resolutions:

1. The Company's registered office is established at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.
2. The members of the Company's management council for an indeterminate period are:

Class A managers:

- Mr Renaud Labye, Manager, born on 11th September 1977 in Liège (Belgium), with his professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;
- Miss Bouchra Akhertous, Manager, born on 8th October 1974 in Mont-Saint-Martin (France), with her professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;
- Mrs Claudia Schweich, Manager, born on 1st August 1979 in Arlon (Belgium), with her professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

Class B managers:

- Mr Philippe Jouard, Manager, born in Aix en Provence (France), on September 14th, 1961, with his professional address at P.O. Box 26222, rue Al Sadd, Doha, Qatar;
- Mr Bernard Barbour, Manager, born in Beyrouth (Liban), on November 16th, 1970, with his professional address at P.O. Box 26222, rue Al Sadd, Doha, Qatar.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suite la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Q Invest. (L.L.C.), une société constituée et régie sous les lois du Qatar, ayant son siège social à Al Sadd street, P.O. Box 26222, Doha, Qatar, enregistrée au registre du commerce du Qatar Financial Center, sous le numéro 00048, ici représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, Avocat, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, B.P. 39 L-2010 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 août 2008 au Qatar.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "ALMATY Luxembourg S. à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des agences ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000) représentée par mille (1000) parts sociales, d'une valeur de vingt Dollars des Etats-Unis (USD 20) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales doivent nommer une personne pour les représenter auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, si l'un des associés décède, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers personnels de l'associé, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de catégorie A et de deux gérants de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le conseil de gérance sera nommé par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés qui fixe(ent) la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature d'au moins un gérant de catégorie A et de deux gérants de catégorie B.

Une signature conjointe de deux gérants de catégorie B est exigée pour toute vente, ou transfert de produits financiers émis par la Société, ainsi que pour toute obligation imposant des encombrements, endettements ou emprunts au nom de la Société.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins dix jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), en raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procédure auxquelles il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, poursuites ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté

des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Toutes les mille (1000) parts sociales ont été souscrites par Q Invest. (L.L.C.), ci-avant nommée, pour un montant total de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000).

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Évaluation et frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 12.934,00 (taux de change (median price) du 7 août 2008: USD 1,- = EUR 0,6467).

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant représenté comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.
2. Les membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée seront:

Catégorie A de gérants:

- Mr Renaud Labye, Manager, né le 11 Septembre 1977 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg;
- Mademoiselle Bouchra Akhertous, Manager, née le 8 Octobre 1974 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg;

- Madame Claudia Schweich, Manager, née le 1^{er} Août 1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg;

Catégorie B de gérants:

- Mr Philippe Jouard, Manager, né à Aix en Provence (France), le 14 Septembre 1961, ayant son adresse professionnelle à Doha, rue Al Sadd, Qatar, P.O. Box 26222;

- Mr Bernard Barbour, Manager, né à Beyrouth (Liban), le 16 novembre 1970, ayant son adresse professionnelle à Doha, rue Al Sadd, Qatar, P.O. Box 26222.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Davister et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 18 août 2008, LAC/2008/34192. — Reçu soixante-six euros trente-quatre cents Eur 0,5% = 66,34

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008110852/5770/358.

(080128590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Benelux Mezzanine 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 715.150,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.941.

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROMEZZANINE 5 FCPR, un fonds commun de placement à risques soumis à la procédure allégée, régi par le droit français, ayant son siège social au 11, rue Scribe, 75009 Paris, France, représenté par sa société de gestion, EUROMEZZANINE CONSEIL, une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au 11, rue Scribe, 75009 Paris, France, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 26 juillet 1999 sous le numéro GP 99-21 et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris (France) sous le numéro B 423 762 814,

ici représentée par Madame Marie-Alpais Drouet-Copet, secrétaire général, ayant son adresse professionnelle au 11, rue Scribe, 75009 Paris, France, en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Benelux Mezzanine 5 S.à r.l." (ci-après "la Société"), ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.941, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 419 du 25 février 2006, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire instrumentaire du 26 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 799 du 2 avril 2008.

II. Le capital social est fixé à sept cent treize mille cinq cents Euros (€ 713.500,-) représenté par dix-huit mille six cent soixante-deux (18.662) Parts sociales de Catégorie A, quatre mille huit cents (4.800) Parts sociales de Catégorie B, huit cent vingt-deux (822) Parts sociales de Catégorie C, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie D, trois cent quarante-deux (342) Parts sociales de Catégorie E, deux cent soixante-quatorze (274) Parts sociales de Catégorie F, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie G, six cents (600) Parts sociales de Catégorie H, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie I, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie J, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie K, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie L, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie M, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie N, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie O, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie P, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie Q, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie R, cent soixante

(160) Parts sociales de Catégorie S, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie T, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie U, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie V, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie W, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie X, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie Y, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille six cent cinquante Euros (€ 1.650,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent treize mille cinq cents Euros (€ 713.500,-) à sept cent quinze mille cent cinquante Euros (€ 715.150,-) par la création et l'émission de soixante-six (66) parts sociales de Catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

Souscription - libération

L'associé unique, EUROMEZZANINE 5 FCPR, précité, déclare souscrire aux soixante-six (66) parts sociales nouvelles de Catégorie C pour un montant total de mille six cent cinquante Euros (€ 1.650,-) et les libérer par apport en numéraire d'un même montant.

Un montant de mille six cent cinquante Euros (€ 1.650,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à sept cent quinze mille cent cinquante Euros (€ 715.150,-) représenté par dix-huit mille six cent soixante-deux (18.662) Parts sociales de Catégorie A, quatre mille huit cents (4.800) Parts sociales de Catégorie B, huit cent quatre-vingt-huit (888) Parts sociales de Catégorie C, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie D, trois cent quarante-deux (342) Parts sociales de Catégorie E, deux cent soixante-quatorze (274) Parts sociales de Catégorie F, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie G, six cents (600) Parts sociales de Catégorie H, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie I, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie J, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie K, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie L, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie M, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie N, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie O, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie P, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie Q, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie R, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie S, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie T, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie U, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie V, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie W, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie X, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie Y, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: M.-A. DROUET-COPET; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation LAC/2008/30694. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 AOUT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008111127/211/79.

(080128409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Pasta Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 141.070.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux août

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Luard dit Louis LANG, employé privé, demeurant à L-5331 Moutfort, 10, am Seiteschgaart.

2.- Monsieur Michele MATEROSSO, employé privé, demeurant à L-6930 Mensdorf, 9, rue d'Uebersyren.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec de la petite restauration en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Pasta Bar S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1-1.- Monsieur Luard dit Louis LANG, employé privé, demeurant à L-5331 Moutfort, 10, am Seiteschgaart, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Michele MATEROSSO, employé privé, demeurant à L-6930 Mensdorf, 9, rue d'Uebersyren, cinquante parts sociales	<u>50</u>
TOTAL: CENT parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luard dit Louis LANG, employé privé, demeurant à L-5331 Moutfort, 10, am Seiteschgaart.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michèle MATEROSSO, employé privé, demeurant à L-6930 Mensdorf, 9, rue d'Uebersyren.

3.- Le mandat de gérant est exercé à titre gratuit.

4.- La société sera engagée par la signature de l'un des deux gérants pour des montants inférieur ou égal à DIX MILLE EUROS (€ 10.000.-). Au-delà de ce montant, les signatures conjointes des deux gérants seront requises, dont obligatoirement celle du gérant technique.

5.- Le siège social de la société est établi à L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. LANG, M. MATEROSSO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 août 2008, Relation: ECH/2008/1148. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents. 12500.- à 0,5% = 62,50.- €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008110854/201/115.

(080129003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Investec Special Global Opportunities Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.766.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2007, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'Investec Special Global Opportunities Sicav' ont pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Sam LEON, ayant son adresse professionnelle à 100 Grayston Drive -2146 Sandton - Afrique du Sud, a été élu au poste d'administrateur jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire,

Les mandats d'administrateurs de MM Bradley FRIED, Sam HACKNER et Klaus WAGNER ont été reconduits jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire,

Le Conseil d'Administration de la société d'investissement à capital variable 'Investec Special Global Opportunities Sicav' est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2009:

Mr. Bradley FRIED

Mr. Sam HACKNER,

Mr. Klaus WAGNER,

Mr. Sam LEON.

- Le mandat de réviseur de Ernst & Young a été reconduit jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008111522/801/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11131. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Société Fiduciaire de Conseil et d'Expertise Comptable, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 78.094.

L'an deux mille huit, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) INVEST CONTROL-SERVICES ADMINISTRATIFS S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume,

ici représentée par son gérant Monsieur Emile WIRTZ, avec adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

2) Monsieur Jean-Louis MONNOT, expert-comptable, demeurant à F-92190 Meudon, 17, rue de la Verrerie.

ici représenté par Monsieur Emile WIRTZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexé.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée SOCIETE FIDUCIAIRE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE, en abrégé SOFICODEC S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 29 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 208 du 20 mars 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 février 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 866 du 9 avril 2008,

ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de supprimer la mention de la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 87.000.- (quatre-vingt-sept mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 13.000.- (treize mille euros) à EUR 100.000.- (cent mille euros) sans émission de parts sociales nouvelles, par augmentation du pair comptable de chaque part sociale, et par incorporation au capital social d'une somme de EUR 87.000.- (quatre-vingt-sept mille euros) prélevée sur les résultats reportés de la Société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels résultats reportés par le bilan de la Société arrêté au 3 juillet 2008, dont un exemplaire restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article six des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent mille euros (EUR 100.000.-), représenté par mille trois cents (1.300) parts sociales sans mention de valeur nominale. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. WIRTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30862. - Reçu douze euros, 12.- EUR.

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008111112/242/47.

(080128507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Sniper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurés.

R.C.S. Luxembourg B 141.052.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Daniel DAXHELET, employé privé, né à Dudelange, le 13 octobre 1967, demeurant à L-3429 Dudelange, 178, route Burange.

2) Monsieur Dan THILL, employé privé, né à Pétange, le 21 avril 1963, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

Titre I^{er} .- Dénomination - objet - durée - siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "SNIPER S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes prestations de consultation dans le domaine de la restauration.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Daniel DAXHELET, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Dan THILL, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.
2. L'assemblée nomme comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Daniel DAXHELET, employé privé, né à Dudelange, le 13 octobre 1967, demeurant à L-3429 Dudelange, 178, route Burange, et
 - Monsieur Dan THILL, employé privé, né à Pétange, le 21 avril 1963, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf.
3. La Société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2008, Relation GRE/2008/3494. - Soixante-deux euros et cinquante cents 0,5 %: 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008110866/231/136.

(080128628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Costa Del Sol S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.085.

In the year two thousand and eight, on the eight of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Costa Del Sol S.A.", a "Société Anonyme Holding", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 59 085, incorporated under the form of an "société à responsabilité limitée" under the denomination of COSTA DEL SOL S.à r.l. by deed of the notary Camille Hellinckx, then residing in Luxembourg, on May 6, 1997, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 423 of August 4, 1997.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the same notary on August 1, 1997, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 663 of November 27, 1997.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Corinne PEYRON, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 170 shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 260,000) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to throw deliberately the company into liquidation and to dissolve it early.
2. Discharge to the board of directors and to the statutory auditor.
3. Appointment of Alter Domus S.à r.l. as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the early dissolution of the company and its deliberated throwing into liquidation with retroactive effect at July 31, 2008.

Second resolution

The meeting decides to grant full and total discharge to the board of directors, Mr Manfred Schneider, Mr Xavier Pauwels and Mrs Charlotte Bastin, as well to the statutory auditor, Eurofid S.à r.l. concerning their mandates until today.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator:

Alter Domus S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered at 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Costa Del Sol S.A.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 59 085, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COSTA DEL SOL S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés numéro 423 du 4 août 1997.

Les statuts ont été modifiés par un acte reçu par le même notaire en date du 1^{er} août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés numéro 663 du 27 novembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 170 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 260,000), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société,
2. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
3. Nomination de Alter Domus S.à r.l. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet rétroactif au 31 juillet 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs, Mr Manfred Schneider, Mr Xavier Pauwels et Mme Charlotte Bastin, ainsi qu'au commissaire aux comptes, Eurofid S.à r.l. pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Alter Domus S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et com-

promettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, C. Peyron, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 août 2008. LAC/2008/34029. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008110870/5770/124.

(080129075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Interfuel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 6, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.069.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht, den fünfundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Klaus Christian BOESEN, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66706 Perl, Bübinger Strasse 4.

2.- Herr Benedikt COLLMANN, Betriebsleiter, wohnhaft in D-66706 Perl Oberleuken, St. Gangolfstr. 12.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Interfuel S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mondorf-les-Bains.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Handel mit Brennstoff und Mineralölen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Klaus Christian BOESEN, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66706 Perl, Bübinger Strasse 4, einundfünfzig Anteile	51
2.- Herr Benedikt COLLMANN, Betriebsleiter, wohnhaft in D-66706 Perl Oberleuken, St. Gangolfstr. 12, neunundvierzig Anteile	49
Total: HUNDERT ANTEILE	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden ab geschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert Euro (€ 900.-).

Erklärung

Die Kompartmenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

- Herr Klaus Christian BOESEN, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66706 Perl, Bübinger Strasse 4.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5634 Mondorf-les-Bains, 6, route de Luxembourg.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. C. BOESEN, B. COLLMANN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 août 2008, Relation: ECH/2008/1158. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents. 12.500.- à 0,5% = 62,50.- €

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 26. August 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008110855/201/105.

(080129000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Finmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 53.952.

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINMO S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 53.952), ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 231 du 8 mai 1996, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, prénommé, en date du 17 novembre 1998, publié au Mémorial numéro 87 du 12 février 1999.

L'Assemblée est présidée par Madame Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giacomo di Bari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg. La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les CINQ MILLE CINQ CENTS (5.500) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Dissolution et mise en liquidation de la société;

2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

LUX-AUDIT REVISION S. à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. DI BARI, F. MARX, I. MARECHAL-GERLAXHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31336. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008110869/242/55.

(080128949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

BCM International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 108.555.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110871/3139/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09627. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Tuma Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.726.

Le bilan au 31/12/2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 31/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008110882/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 août 2008, réf. DSO-CT00081. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080128999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Schlemmerek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 4, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 48.289.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Le 28.08.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110883/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 août 2008, réf. DSO-CT00093. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080128996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

HD Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 67.699.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 25/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110887/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2008, réf. DSO-CS00497. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080128987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Bavarian Sky S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 127.982.

Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 18 juillet 2008

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de KPMG Audit, Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2008.

A Luxembourg, le 5 août 2008.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008111537/536/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Dicalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 81.882.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 21/07/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008110888/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} août 2008, réf. DSO-CT00001. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080128984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

A.N.C., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 62.495.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008110889/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} août 2008, réf. DSO-CT00002. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080128980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Hovemag A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 101.943.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 01/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008110891/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} août 2008, réf. DSO-CT00005. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080128976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Clubinvest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 101.114.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique le 21 juillet 2008

L'Associé unique accepte la démission de M. Adriano Fossati en tant que Gérant de la Société et décide de nommer, en remplacement, M. Edoardo Carlo Picco, Administrateur de société, avec adresse professionnelle au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Guernesey, le 23 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Peonia Inc.

Signature

Référence de publication: 2008111540/536/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09666. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

SPM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 114.594.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 29/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008110892/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} août 2008, réf. DSO-CT00003. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080128975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

HD Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 67.699.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 09/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008110893/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09304. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Actua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8246 Mamer, 10, rue Mambra.
R.C.S. Luxembourg B 53.475.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 28.08.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110894/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09335. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Fustet Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 45.151.

Extrait du procès-verbal à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement au siège social le 11 juillet 2008

5^e Résolution

L'assemblée Générale décide d'accepter avec effet rétroactif au 15 avril 2008, la démission de la fonction d'Administrateur de Monsieur Pierre HOFFMANN, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée Générale décide de ne pas procéder à son remplacement et de diminuer le nombre d'administrateur de quatre à trois.

Pour FUSTET HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008111573/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Actua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8246 Mamer, 10, rue Mambra.
R.C.S. Luxembourg B 53.475.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 28.08.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110895/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09338. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Actua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8246 Mamer, 10, rue Mambra.
R.C.S. Luxembourg B 53.475.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 28.08.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110896/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09341. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Actua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8246 Mamer, 10, rue Mambra.

R.C.S. Luxembourg B 53.475.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 24/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110897/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2008, réf. DSO-CS00499. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080129016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Cap Lounge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 120.963.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des Associés du 25 juillet 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés du 25 juillet 2008 que:

- La société a transféré son siège social de L-1321 Luxembourg, rue de Cessange, 292 à L-1222 Luxembourg, rue Beck,
8 à compter du 1^{er} septembre 2008.

- Le gérant change d'adresse pour le 292, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

CAP Lounge S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008111626/8702/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12411. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080128624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Actua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8246 Mamer, 10, rue Mambra.

R.C.S. Luxembourg B 53.475.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 28.08.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110898/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09333. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080129021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Indi Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 7, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 114.728.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 28.08.2008.

Signature

Gérante

Référence de publication: 2008110899/1611/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09327. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Gartla, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 48.161.

Le bilan au 1^{er} février 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110900/6769/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12625. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

GPO Advisory (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 122.706.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.06.2008.

Pour GPO ADVISORY (LUX) S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2008110957/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03869. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Akeler Portugal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 65.723.

Constituée sous la dénomination Akeler Doxford S.à r.l. par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 1998, acte publié au Mémorial C n^o 762 du 21 octobre 1998.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Akeler Portugal S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008110903/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12005. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Akeler Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 109.942.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 juillet 2005, acte publié au Mémorial C n^o 1339 du 7 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Akeler Investments S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008110904/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12011. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Tafrin Arpro SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 141.054.

Réunion du Conseil d'Administration

Les soussignés:

1. Johannes Henricus Maria VERKOOIJEN, indépendant, demeurant à CO6 3TD Essex (Royaume-Uni), 8, Dray Court, West Bergholt,
2. Johannes Franciscus Martinus Theodorus SCHAMP, indépendant, demeurant à 2614 TD Delft (Pays-Bas), Parkzoom 189,
3. Antonius Simon Jacobus Maria TAX, indépendant, demeurant à 1562 ZD Krommenie (Pays-Bas), Titanialaan 2, administrateurs de la société Tafrin Arpro SA, avec siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer, se sont réunis en conseil et nomment à l'unanimité Johannes Henricus Maria VERKOOIJEN, susdit, administrateur-délégué de la société qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Mondorf-les-Bains, le 4 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008111164/218/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06496. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Akeler Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 109.942.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 juillet 2005, acte publié au Mémorial C n^o 1339 du 7 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Akeler Investments S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008110905/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12015. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Newton Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 31.993.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008110907/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12061. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Linie Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 50.909.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2008

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, des fonctions d'administrateur de Madame Lieve DE METS, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008111536/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10267. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Luxspace Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 104.935.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/08/2008.

Pour LUXSPACE Sàrl

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008110908/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10619. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Domels S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 104.715.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110918/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11626. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

H2A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.938.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG

EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008110911/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12161. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Lux-Fermetures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 55.811.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG

EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008110912/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12159. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Forus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 39.488.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue en date du 16 juin 2008*

5^{ème} Résolution

Les mandats des Administrateurs, de l'Administrateur-Délégué et du Commissaire aux Comptes étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat, le mandat d'Administrateur de Monsieur George JAOSHVILI, Monsieur Hans-Peter JENNI et de la société International Venture Finance Limited, le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Hans-Peter JENNI ainsi que celui de Commissaire aux

Comptes de la société HRT Révision S.A. jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2006.

Pour FORUS HOLDING S.A.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008111562/565/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07520. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Scott International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.851.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG

EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008110913/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12156. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

F2L & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 108.708.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG

EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008110914/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12153. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

J. Hirsch & Co International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.323.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion de l'associé unique tenue en date du 30 juin 2008

5^e Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le nombre de gérants qui passe de deux à trois par la nomination de Monsieur Philippe RICHELLE, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

6^e Résolution

L'Associé Unique décide de renouveler les mandats des gérants en fonction, Messieurs Adrien COULOMBEL et Christophe BLONDEAU pour une nouvelle période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/07/08.

Pour J HIRSCH & CO INTERNATIONAL S.À.R.L.

Adrien COULOMBEL / Philippe RICHELLE

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008111567/565/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03929. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Radici Group Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 67.509.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110915/1494/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04852. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Fosbel Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 51.350,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008110916/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11632. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Fosbel Global Services (Luxco), Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 430.002,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008110917/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11630. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**Karian S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Investment Luxco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 104.576.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110920/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11621. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Decima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 112.765.

Les comptes annuels au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services SA
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008110921/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11613. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Lilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 72.880.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
tenue au siège social de la société le 21 mai 2008 à 14.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

M. Giancarlo Ligabue, Directeur de société, né le 30 octobre 1931 à Venise et demeurant à Venise, (Italie).

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour extrait conforme
L'agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008111543/536/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05789. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.